

Déclaration du comité européen de la protection des données sur les conséquences de la concentration économique sur la protection des données

Les autorités chargées de la protection des données de l'UE ont pris note de l'intention de la Commission d'analyser les effets d'une concentration accrue des «données [à caractère personnel] sensibles sur le plan commercial concernant les clients» dans le cadre de son enquête sur le projet d'acquisition de Shazam par Apple¹. Nous estimons qu'il est essentiel d'évaluer les implications à long terme sur la protection des droits économiques, des droits en matière de protection des données et des droits des consommateurs chaque fois qu'une importante concentration est planifiée, en particulier dans les secteurs technologiques de l'économie.

La concentration accrue du marché dans le secteur du numérique est susceptible de menacer le niveau de protection des données et la liberté dont jouissent les consommateurs de services numériques. La protection des données des individus et leurs intérêts liés à la protection de la vie privée sont des éléments à prendre en considération dans toute appréciation d'un abus de position dominante potentiel et d'une concentration lorsque les entreprises concernées sont susceptibles d'avoir ou ont accumulé un important pouvoir d'information.

Des autorités indépendantes de la protection des données peuvent contribuer à l'évaluation d'une telle incidence sur le consommateur ou sur la société en général en termes de vie privée, de liberté d'expression et de choix. Cette évaluation, au même titre que l'identification des conditions ou des mesures correctives nécessaires pour limiter les conséquences négatives sur la vie privée et les autres libertés, peut être menée distinctement ou indépendamment de l'analyse effectuée par les autorités de la concurrence au cours de leur appréciation au regard du droit de la concurrence, ou être intégrée à cette analyse.

¹ Commission européenne - Communiqué de presse, «Concentrations: la Commission ouvre une enquête approfondie sur le projet d'acquisition de Shazam par Apple», le 23 avril 2018, http://europa.eu/rapid/press-release_IP-18-3505_fr.htm